



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-208

Transfert de propriété éclairage public
Rue Frévents, Impasse du Larzac, Rue Nicolas Robert à la ville de Vernouillet
(Éclairage public)

3.52

Rapporteur : François JAGUIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	12
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

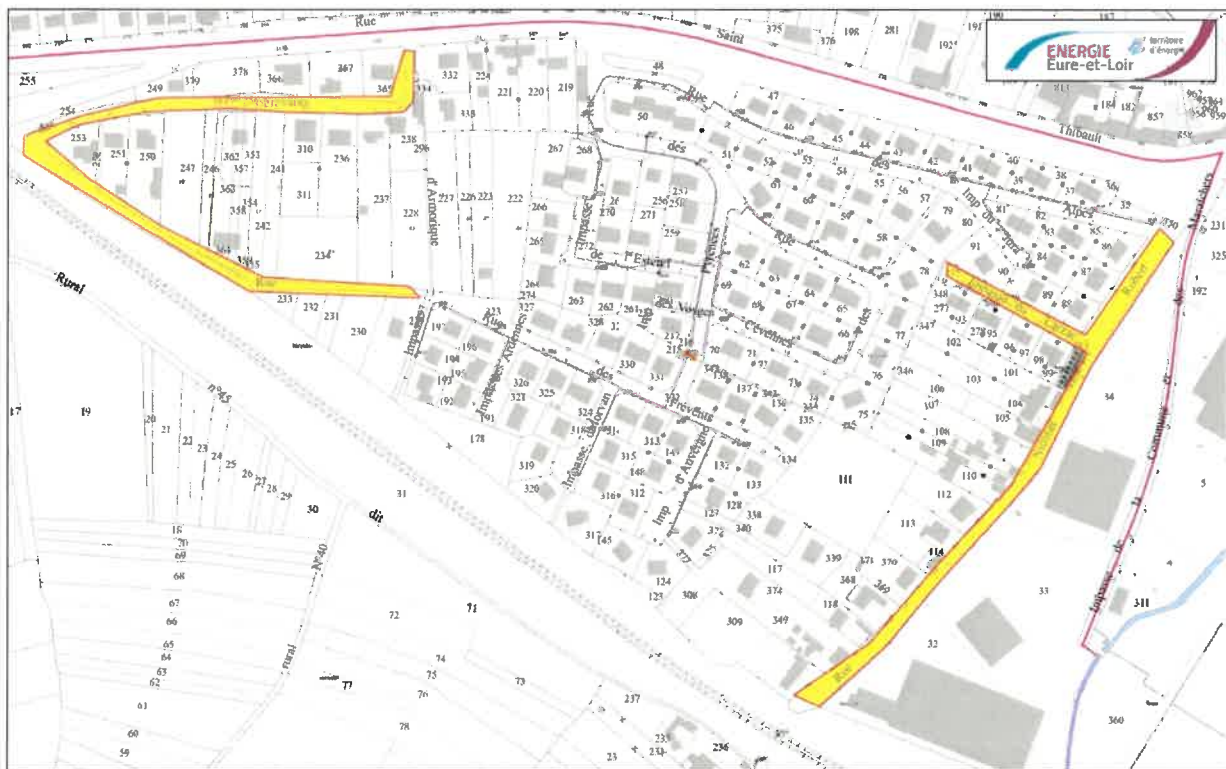
Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Pascal ROSSION donne procuration à Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMEN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

La Ville de Dreux est propriétaire de l'éclairage public sur trois voies appartenant à la ville de Vernouillet. Cela concerne :

- la Rue des Frévents composée de 8 supports et lanternes Tweet avec lampe LED et un support et lanterne Comète 150W sodium y compris le réseau aérien raccordé sur l'armoire située rue Saint-Thibault,
- l'impasse du Larzac composée de 2 supports et lanternes Tweet avec lampe LED y compris le réseau aérien raccordé sur l'armoire située rue Nicolas Robert,
- la Rue Nicolas Robert composée de 8 supports et lanternes Tweet avec lampe LED, du réseau aérien raccordé sur l'armoire située in situ.



Pour ces trois rues, l'éclairage public est destiné à être rétrocédé à la Ville de Vernouillet. Les modalités de rétrocession sont définies une convention à intervenir entre les 2 collectivités.

Dans ce but, les éléments doivent préalablement être sortis de l'inventaire communal. Ceux-ci sont répertoriés sous le numéro d'inventaire n° 2020ECLAIRAGEVOIRIE2152-1

- Année d'acquisition : 2021
- Valeur du bien : 13 485.74 € TTC
- Pas d'amortissement
- Valeur Nette Comptable (VNC) : 13 485.74 € TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de François JAGUIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Sort les éléments indiqués de l'inventaire communal,
- Approuve le principe de transfert de propriété de l'éclairage public pour la rue des Frévents, l'Impasse du Larzac et la Rue Nicolas Robert à la Ville de Vernouillet, selon les modalités de la convention ci-jointe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- Dit que les frais inhérents au transfert seront à la charge de la Ville de Vernouillet.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 14 décembre 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**



P.F. Billet
Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231214-DEL2023-208-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023